

La vie politique en Europe et dans le monde

par Jean-Pierre Gouzy

(Paris, 11 novembre 2004.)

Nous vivons une phase débordante – voire incandescente – de l’actualité du monde et de celle d’une Europe en quête d’elle-même, qui émerge lentement.

Plusieurs dossiers sont incontournables : les clashes ascendants du terrorisme et leur lien avec le Web, l’Irak pantelant, la République islamique d’Iran en quête de l’arme nucléaire, la Terre sainte transformée en ghetto infernal, l’avènement en Russie d’un « Poutinistan », celui aux États-Unis de « W two », le double débat turc et constitutionnel au sein d’une Union européenne renouvelée à Bruxelles et à Strasbourg.

Tous ces événements qui s’interfèrent symbolisent la marche du temps dans un univers à la fois manichéen et embrouillé, dont la capacité globalisante s’accélère sans cesse.

Il est aussi des contrées de ce globe où il faut des explosions politiques ravageuses pour que les médias veuillent bien se souvenir qu’elles existent. C’est le cas de l’Afrique noire où, rien qu’en 2004, nous avons pu entendre parler des accès génocidaires du Darfour au Soudan ; des nouveaux massacres au Burundi où les guerres interethniques ont causé la mort de 250 000 personnes depuis 1993 ; des nouveaux affrontements en Somalie, pays qui vient seulement de retrouver un parlement après treize années de guerre entre bandes armées ou encore au Nigeria entre musulmans et chrétiens ; et finalement des heurts très graves qui viennent de se produire en Côte d’Ivoire avec une agression contre les militaires français alors qu’ils étaient sur place en vertu d’un mandat de l’ONU. L’avenir de la communauté française dans le pays de Laurent Gbagbo

paraît bien compromis. Il est vrai que la Côte d'Ivoire, hier havre de paix, est victime de sa proximité avec des pays comme le Liberia et la Sierra Leone où, entre 1989 et 1993, des guerres civiles paroxysmiques ont causé la mort de 400 000 personnes.

Terrorisme : clashes and Web

Cela dit, la première caractéristique qui saute aux yeux dans la période que nous vivons est celle de la mondialisation progressive du terrorisme et, pour l'essentiel, d'un terrorisme d'essence islamiste. Cette irruption brutale, même lorsqu'il s'agit d'islamisme rampant, s'est substituée à celle de la guerre froide frontale entre l'Est et l'Ouest depuis l'effondrement du système soviétique, au début des années 1990.

Nous sommes, comme l'a écrit le 9 septembre dernier Bruno Frappat, l'éditorialiste du quotidien *La Croix*, devant « une guerre sans front géographiquement situé. Une guerre qui se déplace. Une guerre [...] dans l'ombre, dans les médias, dans les esprits. Une guerre insaisissable et qui, soudain, meurtrit en un lieu donné, de manière imprévisible, une parcelle d'humanité, y répandant le feu et le sang ».

Même en faisant (provisoirement) abstraction des événements d'Irak, de Palestine et d'Afghanistan, « le nombre d'actes terroristes dans le monde a décuplé par rapport à la précédente décennie ». Nous sommes devant une véritable « spirale de la nouvelle terreur... Al-Qaida, malgré son interprétation archaïque de l'islam, a su fort bien tirer profit de la technologie du XXI^e siècle (mieux que toute autre organisation criminelle)¹ ».

Il s'agit en effet de frapper – partout où c'est possible – l'ordre mondial que prétendent gérer, tant bien que mal, les démocraties occidentales, et en premier lieu les États-Unis (l'hyper-puissance des « mécréants »).

Le point d'orgue de cette ambition dévastatrice s'est manifesté avec éclat, en direct, sur toutes les télévisions du

1. Extrait d'une chronique de M. Éric Dénécé, directeur du Centre français sur le renseignement, *Le Figaro*, 10 sept. 2004.

monde, le 11 septembre 2001 à New-York, tandis que l'ouvrage de Huntington (*The Clash of Civilizations*) devenait le livre de chevet de l'intelligentsia occidentale.

Pour avoir une idée concrète de l'amplitude du terrorisme engendré par une interprétation radicale de l'islam, il suffit de rappeler les faits tels qu'ils se sont déroulés depuis le début de l'été :

En **Indonésie**, d'abord. Dans ce grand pays musulman – le premier de la planète avec ses 235 millions d'habitants –, l'ambassade d'Australie a été détruite à la suite d'un attentat revendiqué par l'extrémiste Jemaah Islamiya le 3 septembre : 9 tués, 150 blessés, après des actes de même nature à Bali en octobre 2002 et contre l'hôtel Marriott à Djakarta en août 2003. La « paternité » de l'événement a été confirmée sur un site Internet qui fait par ailleurs état des attentats et raptés en Irak.

Toujours dans le Sud-Est asiatique, en **Thaïlande méridionale**, non loin de certains « paradis touristiques » comme celui de Phuket, 350 personnes ont été tuées depuis janvier dernier, du fait d'attentats et d'échauffourées entre extrémistes musulmans et forces de police ou de l'armée.

Au **Pakistan**, des attentats à la bombe ont fait, à Karachi, tués et blessés en août. En octobre, au cœur du pays, 30 fidèles ont été tués dans une mosquée chiite. Sept jours plus tard, c'était le tour d'une mosquée sunnite avec 140 tués. Une tentative de liquider le premier ministre a échoué mais a fait 7 tués et plusieurs dizaines de blessés. Elle a été revendiquée sur un site Internet du réseau Ben Laden, tandis que se déroulaient des opérations de guerre dans les zones tribales à cheval sur la frontière afghane. Au Waziristân et alentours, depuis le début de l'année, 500 militaires pakistanais ont été tués.

En **Arabie saoudite** aussi, aujourd'hui, les Occidentaux, notamment les cadres des compagnies pétrolières, vivent barricadés dans leurs immeubles. Des extrémistes islamiques ont été tués par les forces saoudiennes dans des fusillades dont un certain Saleh Al-Soufi, responsable régional d'Al-Qaida. Des Américains, Britanniques et Irlandais ont été

assassinés à Ryad. Le 20 septembre, un Français du groupe d'électronique Thales était abattu à Djeddah.

Dans le **Yémen** voisin, les forces yéménites sont venues à bout, dit-on, de bandes islamistes armées : 195 morts dont 45 parmi les militaires en juin et juillet.

En **Asie centrale** (Ouzbékistan), des attentats ont fait des tués et des blessés en juillet, après une première vague en mars.

En **Afrique**, la direction d'Al-Qaida a été décapitée en Tanzanie fin juillet. Par ailleurs, les activités de groupes armés salafistes ont été détectées au nord du Niger, au Tchad, dans le désert libyen, au Hoggar.

En **Algérie**, après une période de calme relatif, une poussée de violence islamiste était réprimée fin octobre dans la région de Médéa (80 personnes tuées). Des militaires ont subi le même sort à 300 kilomètres au sud d'Alger. Même si ces événements sont sans commune mesure avec ceux des « années de plomb », ils témoignent de l'existence d'un terrorisme résiduel.

En **Turquie**, le 11 août, des attentats à la bombe, provoqués par les « brigades Abou Hafs al-Masri », déjà responsable de la tuerie d'Istanbul de novembre 2003, ont causé la mort de 10 personnes, en blessant autant d'autres.

Mais surtout, au **Proche-Orient**, Al-Qaida a revendiqué l'attentat survenu en octobre dans le Sinäi, en territoire égyptien, contre des installations hôtelières qui, en s'effondrant, ont enseveli plusieurs dizaines de touristes israéliens et quelques égyptiens. Sans compter cent vingt blessés. Cet acte terroriste a été revendiqué sur Internet par un groupe intitulé « Brigades de l'unicité islamique ».

D'autre part, prenant prétexte du conflit russo-tchéchène, l'acte de terreur de loin le plus lâche – puisqu'il a frappé essentiellement des enfants –, s'est produit dans la petite République d'Ossétie du Nord, dans le Caucase, le 3 septembre. Un véritable carnage : 339 morts ! Le chef de guerre islamique tchéchène, Chamil Bassaïev, a revendiqué non seulement ce massacre (tout en l'imputant à la nervosité des forces russes), mais également l'explosion de deux avions de ligne, survenue le 24 août en Russie même, plus

un attentat-suicide perpétré par une femme kamikaze à Moscou, le 31 août.

Sans doute Al-Qaida et les groupes similaires ne peuvent-ils se manifester partout avec la même intensité. En Europe, les polices frappent les réseaux islamistes là où les communautés musulmanes sont particulièrement importantes. Mais nous n'avons pas oublié les attentats de Madrid qui, en mars dernier, ont causé la mort de 191 personnes, en blessant 1 900 autres. De même en ce qui concerne l'assassinat du cinéaste Theo Van Gogh, arrière-petit-neveu du célèbre peintre, au début de ce mois de novembre à Amsterdam. Le meurtrier, un Marocain de nationalité néerlandaise, a agi à l'instigation d'une cellule terroriste islamique engendrée parmi les musulmans vivant aux Pays-Bas.

Al-Qaida se fait d'ailleurs un malin plaisir d'avertir les autorités des pays mécréants sur la chaîne télévisée Al-Jazira. Ce fut le cas, le 9 septembre, avec le n° 2 du réseau, l'Égyptien Ayman al-Zawahri et également le 29 octobre avec le n° 1, le Saoudien Ben Laden, dont la précédente apparition sur le petit écran remontait à novembre 2003.

La chaîne Al-Jazira atteint 50 millions de téléspectateurs, grâce à la protection de l'émir qatari Hammad Ibn Khalifa al-Thani, dont le pays gazier et pétrolier abrite, par ailleurs, le quartier général américain pour la région du golfe Persique et l'Irak. Comme on le voit, l'ambiguïté est un grand art !

Comme les chaînes Al-Arabya et Al-Jazira, le Web – c'est vrai ! – est devenu un moyen pour le terrorisme de diffuser ses informations.

Les Américains, après ce qui leur est arrivé le 11 septembre 2001, doivent savoir ce qu'ils ont à faire. Mais les Européens ? Ces derniers, comme toujours, doivent commencer par se mettre d'accord entre eux. La Commission européenne a publié le 20 octobre quatre communications contre le terrorisme :

- protéger les infrastructures grâce à un système d'alerte qui serait créé en 2005 au sein de l'Office européen de police « Europol » ;

- une deuxième communication concerne l'accès aux services de renseignements financiers des bases de données des banques ;
- une troisième propose de mettre en place à Bruxelles un système d'alerte central qui, sous le nom d'Argus, relierait les systèmes déjà existants ainsi qu'un nouveau réseau d'alerte des services de police : le LEN (*Law Enforcement Network*). Mais il ne s'agit encore que de propositions...
- par ailleurs, les ministres de l'Intérieur allemand, espagnol, français, britannique et italien, réunis à Florence les 11 et 18 octobre, ont décidé – enfin ! – d'échanger leurs listes nationales d'islamistes radicaux et seraient, en principe, d'accord pour harmoniser leurs procédures d'expulsion. Car, bien entendu, jusqu'à ce jour, chacun a conservé jalousement la sienne !

Automne irakien 2004 : du sang et des larmes

Au cours de l'automne, un semblant d'autorité civile s'est installé en Irak, à l'initiative du gouvernement américain : un homme à poigne, couvé par la CIA et les services secrets de Sa Majesté britannique, ancien dignitaire du parti de Saddam Hussein (le Baas), est désormais premier ministre – *ad interim* – à Bagdad, après trente années d'exil : Ilyad Allaoui. Son premier soin fut de placer sous sa juridiction l'ancien dictateur et les onze plus hauts dignitaires du régime baasiste, tous aujourd'hui sous les verrous. Pour le moment, cependant, les forces américaines continuent à assurer la garde de l'ancien maître de Bagdad, inculpé par un tribunal spécial irakien.

Le deuxième soin d'Allaoui fut de convoquer une conférence nationale qui s'est ouverte le 15 août, en présence d'un millier de délégués cooptés, appartenant paraît-il à soixante-dix partis et groupements divers, avec le mandat de désigner un Conseil national intérimaire d'une centaine de membres, représentatif de toutes les religions et ethnies, en attendant la consultation au suffrage universel

prévue fin janvier 2005. Cette assemblée s'est réunie une première fois, le 1^{er} septembre, pour désigner à main levée son président.

Quel crédit peut-on accorder à ces représentants d'une apparence légale de nouvel Irak alors que les enlèvements, les assassinats, les explosions de voitures piégées, les incendies d'oléoducs, les prises d'otages et les décapitations se produisent impunément aux quatre coins du pays, alimentant le sentiment que le chaos s'installe entre le Tigre et l'Euphrate ?

C'est dans ce contexte que, le 28 août, la chaîne qatari El-Jazira – toujours elle – confirmait l'enlèvement de deux journalistes français dont on était sans nouvelles depuis le 20 : Christian Chesnot (*Radio France*) et Georges Malbrunot (*Le Figaro*) ainsi que celui de leur chauffeur syrien. L'organisation dite L'Armée islamique en Irak a même menacé de les exécuter si le gouvernement français n'abrogeait pas la loi sur le voile islamique. La presse britannique du groupe Rupert Murdoch ne s'est pas privée d'ironiser à propos de l'attitude de la France, hostile à la guerre en Irak au printemps 2003, qui n'a pas bénéficié pour autant de « l'immunité du terrorisme islamique ».

Mais revenons brièvement au nouveau « pays légal » mis en place à Bagdad... Quelle peut être sa fiabilité ? Il se présente en fait, nous dit la journaliste Mouna Naïm, comme « une succession de cooptations au sein d'un même vivier d'anciens opposants expatriés et de leurs affidés et où se recrute, avec l'aval des États-Unis, l'ensemble du personnel politique depuis la fin de la dictature² ».

Des élections acceptables aux yeux de la communauté internationale peuvent-elles néanmoins se dérouler, comme prévu, en janvier prochain, ainsi que cela vient d'être le cas, le 9 octobre, en Afghanistan ? On peut se permettre d'être dubitatif, non seulement parce que les situations dans les deux zones en ébullition ne sont pas comparables, mais également parce qu'en Irak le résultat du système « un homme, une voix », dans le contexte actuel, aboutirait à assurer la prépondérance de la majorité chiite de la

2. *Le Monde*, 16 sept. 2004.

population, appuyée (discrètement mais efficacement) par l'Iran, au moment où Téhéran n'a qu'une ambition : devenir la première République islamique nucléaire.

Toujours en Irak, les seuls alliés fiables – sur lesquels peuvent se reposer les Américains et leurs protégés de Bagdad – sont les Kurdes qui vivent dans le Nord du pays. Mais ceux-ci, à plus longue échéance, aspirent à se réunir un jour avec leurs frères de Turquie, d'Iran et de Syrie. Car il existe un seul peuple kurde à travers des frontières imposées en d'autres temps. Et c'est une réalité qu'on peut difficilement occulter. Parler de « l'Orient compliqué » n'est pas, comme on le voit, une simple figure de style.

Tout le mois d'août dernier, les forces de la coalition ont tenté de mettre un terme à la rébellion chiite, notamment à Najaf où se trouve la mosquée coiffée de 7 777 briquettes d'or de l'imam Ali, gendre du prophète. Elles ne sont finalement parvenues à l'évacuation de la ville par les milices chiites qu'après l'intervention personnelle du grand ayatollah Al-Sistani, leur plus haut dignitaire en Irak. L'ayatollah Al-Sistani a appelé les chiïtes à voter massivement lors des élections prévues fin janvier, « afin, a-t-il souligné, d'asseoir leurs droits ».

Dans le « triangle sunnite » et les principales villes du Nord (Mossoul et Kirkouk), la résistance influencée par les réseaux islamistes de l'extérieur, notamment Al-Qaida, a jusqu'ici pu tenir bon. Si les offensives américaines en venaient à bout, les sunnites, qui se savent minoritaires, plieraient-ils pour autant l'échine ?

Pour l'heure, l'Irak demeure un pays de non-droit. Le maelström irakien a déjà coûté très cher en vies humaines... À la date du 21 octobre, 1 100 soldats américains avaient été tués et 4 300 autres blessés. Le nombre de morts irakiens est plus difficile à établir mais, selon un rapport publié dans la revue médicale britannique *The Lancet*, depuis le début de la guerre, en mars 2003, celui-ci serait de l'ordre de 100 000. Même si le secrétaire au Foreign office, Jack Straw, juge cette estimation « très élevée », plusieurs dizaines de milliers de victimes sont assurés avec la technique des « bombes humaines » lors des attentats-suicide. D'après le *New-York*

Times, la résistance irakienne regrouperait 8 à 10 000 rebelles et les cellules clandestines disposeraient de ressources considérables, le financement venant principalement, via la Syrie, de donateurs saoudiens.

Les églises chrétiennes, respectées – c'est un fait – au temps de Saddam, ont été dévastées par les djihadistes à Bagdad, le 16 octobre. Au cours de précédents attentats contre les édifices religieux chrétiens, en août, une dizaine de personnes avaient été tuées et une cinquantaine blessée à Bagdad et Mossoul.

Les États-Unis l'ont aisément emporté militairement sur Saddam. En avril 2003, George Bush avait annoncé depuis le porte-avion Abraham Lincoln « la fin des opérations de combat » majeures en Irak. Mission accomplie, proclamait-il ! On nous permettra seulement d'observer que nous ne sommes plus en mars-avril 2003, mais bien au cœur de l'automne 2004 et qu'il serait grand temps que les uns et les autres mettent leurs pendules à l'heure.

Iran : l'ambition nucléaire

Dans le contexte passionnel du Moyen-Orient, l'Iran, de son côté, joue sa propre partition. Non seulement, avec ses 80 000 mosquées et autres sanctuaires chiïtes, la patrie des *hodjatoleslams*, *ayatollahs* et 180 000 *mollahs*, mais aussi parce qu'avec ses 1 500 kilomètres de frontières jouxtant l'Irak et 1 800 avec l'Afghanistan puis le Pakistan, il occupe une position stratégique charnière entre l'Orient, l'Asie centrale, l'approche du sous-continent indien et également du fait de ses richesses considérables en hydrocarbures (les deuxièmes du monde pour le gaz, les cinquièmes pour le pétrole). Or, voici que la République islamique veut, à son tour, prendre rang de puissance nucléaire.

État signataire du traité de non-prolifération (TNP), contrairement à Israël, l'Inde et le Pakistan, l'Iran joue à cache-cache avec les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les initiés estiment en effet que Téhéran pourrait disposer de l'arme atomique avant trois ans.

En octobre 2003, Européens de bonne volonté, les ministres des Affaires étrangères allemand, britannique et français se sont rendus auprès des successeurs de l'ayatollah Khomeiny pour tenter d'obtenir des assurances. Le gouvernement iranien, apparemment sensible à la démarche, s'est confondu en amabilités réconfortantes, mais le 28 juillet dernier, il n'en a pas moins donné l'ordre de briser les scellés apposés par l'agence internationale de l'énergie atomique sur ses centrifugeuses.

Tout l'art iranien a consisté, dans cette affaire, à poursuivre en sous-main un programme d'enrichissement du combustible nucléaire à finalité militaire en assurant à ses interlocuteurs que la finalité du programme était purement civile. On ne comprend pas, en effet, pour quels motifs un pays si bien pourvu en pétrole aurait un besoin pressant d'énergie nucléaire. On comprend plus mal encore les raisons pour lesquelles l'Iran a testé une version optimisée de son missile Chahab-3 capable d'atteindre Israël et, en particulier, la centrale nucléaire névralgique de Dimona, grâce à une portée de tir de 2 000 kilomètres. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont poursuivi les négociations avec Téhéran, mais jusqu'ici sans résultat vraiment probant.

Si l'Iran refuse de se rendre à leurs arguments, les Européens seront amenés à se ranger aux côtés des Américains qui requièrent une saisine du Conseil de sécurité. Une crise internationale serait alors difficilement évitable. À seule fin de l'éviter, les Iraniens auraient, au stade actuel, consenti à suspendre l'enrichissement de l'uranium pour une période limitée à éventuellement six mois.

Cela au moment où le Pakistan vient de tester avec succès un missile balistique capable de porter une ogive nucléaire tandis que l'Inde, en possession de l'arme nucléaire comme Islamabad depuis 1998, a procédé à des tirs d'essai d'une version navale d'un missile balistique également susceptible d'emporter une charge nucléaire. On se surveille du coin de l'œil... Cachemire oblige !

A *contrario*, Israël a échoué presque parallèlement à tester un missile antimissile, malgré l'appui technique américain.

La routine, somme toute, qui ne nous fait pas oublier le cas de la Corée du Nord. La routine, alors que dans la moiteur des soirées du Ramadan, il n'était question en Orient que des élections du « Grand Satan » et de leurs retombées supposées pour tout un chacun.

Israël-Palestine : le mur et Arafat

Le conflit israélo-palestinien, pendant ce temps, n'a cessé de rebondir sans qu'on puisse entrevoir la moindre issue jusqu'au moment où Arafat a été décrété par les médias « en état de mort cérébrale » après son transfert d'urgence à l'hôpital militaire de Clamart. Les mêmes médias prédisant que, de ce fait, les États-Unis allaient être contraints de « revoir radicalement leur stratégie », avec une équipe collégiale et non plus un chef charismatique qui pouvait se targuer de tout maîtriser.

Mais reprenons le fil des événements :

- Le 30 juin dernier, la **Cour suprême d'Israël** a émis un arrêt qui, sans remettre en cause la construction du mur – appelé à séparer l'État hébreu de ses voisins d'adversité sur quelque 700 kilomètres – apportait des correctifs à son tracé sur une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Jérusalem.

Puis cette ceinture dite de « sécurité » a été jugée « illégale » par l'organe judiciaire de l'ONU, la **Cour internationale de justice**. Le 9 juillet 2004, quatorze de ses quinze juges se sont exprimés « contre » ; le quinzième était américain ! La Cour, cependant, ne s'est pas prononcée sur la légalité des positions de la « barrière » construite à l'intérieur de la ligne de cessez-le-feu de 1967, reconnue par la communauté internationale, mais sur sa légitimité dans les territoires palestiniens y compris à Jérusalem.

Israël, a déclaré la haute juridiction, doit cesser la construction dans les territoires et démonter les structures qui y sont situées. De plus, la Cour internationale a demandé à l'État hébreu de garantir la liberté d'accès aux Lieux saints tombés sous son contrôle. Le gouvernement Sharon est donc appelé à démanteler quelque 200 kilomètres de mur déjà achevés.

Israël a rétorqué de son côté que s'il n'y avait pas eu de terrorisme, il n'y aurait pas eu de mur : la « barrière » en gestation est présentée comme une « mesure sécuritaire temporaire et non violente ».

En conséquence, seule la décision de la Cour suprême de l'État hébreu serait prise en considération par Sharon.

L'assemblée générale de l'ONU, pour sa part, n'en a pas moins voté, le 20 juillet, par 150 voix contre 6 (dont celle des États-Unis), et avec une dizaine d'abstentions, en faveur du démantèlement. Les pays membres de l'Union européenne, pour une fois unanimes, ont accepté le texte proposé, mais celui-ci n'implique aucune contrainte juridique.

● Par ailleurs, Sharon a fait adopter, le 26 octobre 2004, le plan de retrait des colonies israéliennes de la **bande de Gaza** et de quatre petites implantations juives isolées du nord de la Cisjordanie, conformément à sa décision annoncée du 2 février précédent. Approuvé par la gauche israélienne et une fraction de son propre parti, le Likoud, contre une autre fraction de celui-ci – les partis religieux orthodoxes et d'extrême droite –, Sharon a pour objectif, en la circonstance, de compenser largement les retraits de Gaza – qui ne concernent que 8 000 colons – par une consolidation de la colonisation de la Cisjordanie (240 000 colons), approuvée par l'administration Bush.

Cependant, comme George Bush, Sharon déclare toujours officiellement demeurer favorable à la « feuille de route » conçue le 30 avril 2003 par les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et les Nations unies, en vue de créer un État palestinien, même s'il a cru devoir assurer, en août dernier, que certaines colonies juives de Cisjordanie, illégales au regard du droit international, deviendraient un jour partie intégrante d'Israël. Qui peut bien encore, en effet, jouer franchement le jeu dans cette partie de poker menteur ?

Afin de m'y retrouver moi-même, je me suis reporté à la fameuse « feuille de route » si souvent invoquée ou évoquée par les faiseurs de politique internationale. Elle tient en 7 pages et prévoit les étapes suivantes :

- la phase I, qui aurait dû se terminer dès mai 2003 – on était alors optimistes ! –, devait mettre fin aux violences côté palestinien et aux colonisations côté israélien. Est-ce le cas ? Non !
- la phase II : un État palestinien avec des frontières *provisoires* devait être créé avant décembre 2003.
- la phase III : une conférence internationale *consacrerait* la création, avant 2005, d'un État palestinien, viable et fondé sur les résolutions de l'ONU, dans ses frontières définitives

En était-il, ces derniers mois, encore sérieusement question ? En tout cas, du point de vue du calendrier, les objectifs tels qu'ils ont été datés, sont devenus parfaitement illusoires, d'autant qu'Ariel Sharon, *grosso modo* du même âge que Yasser Arafat, jurait ses grands dieux qu'il ne négocierait jamais avec son « meilleur ennemi ».

Dans ce contexte brouillé, l'Union européenne, si elle en a la volonté, a sans doute une carte à jouer pour tenter de donner une petite chance à un nouveau processus de pacification et commencer à s'affirmer *en tant que telle* sur la scène internationale. Le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – M. Javier Solana – a présenté en effet, dans cet esprit, au nouveau Parlement européen, le 14 octobre 2004, les grandes lignes des mesures qu'il entendait proposer au Conseil des ministres « Relations extérieures », au moment où, pratiquement, le peuple américain se prononçait sur la nouvelle présidence des États-Unis.

Selon M. Solana, l'Union européenne possède des *capacités* et des *moyens* pour aider l'autorité palestinienne, très affaiblie, à améliorer la sécurité. L'Union européenne contribuerait directement au renforcement de la police palestinienne pour lui permettre de mieux lutter contre le terrorisme et faire respecter « l'ordre », particulièrement dans le chaudron de sorcière qu'est devenu la bande de Gaza. L'aide économique resterait par ailleurs maintenue : l'UE en est la première pourvoyeuse pour limiter (sans le dire !) l'influence de l'Arabie saoudite.

« Après les élections américaines, a poursuivi M. Solana, l'on verra si de nouvelles opportunités se présentent dans la perspective de la "feuille de route" qui doit être respectée pour aboutir à la coexistence de deux États séparés. » C'est pourquoi les récentes déclarations de certains responsables israéliens, indiquant que le désengagement unilatéral de l'État hébreu à Gaza avait pour but d'empêcher la création d'un État palestinien, sont « inacceptables » pour l'Union européenne.

Les Pays-Bas, qui l'ont présidée jusqu'à la fin de l'année 2004 et qui ont toujours été, en son sein, parmi les plus favorables à Israël, ont estimé que le retrait israélien de la bande de Gaza pouvait représenter « un pas vers une solution du conflit » mais à condition, évidemment, qu'il ne s'accompagne pas d'un transfert des activités de colonisation vers la Cisjordanie, et que le président américain se réinvestisse au Proche-Orient !

Nous en sommes là au moment de rédiger cette chronique !

D'une part, après sa décision sur la bande de Gaza, le premier ministre israélien se trouve sans véritable majorité politique et, à moins qu'il n'en retrouve une dans les semaines à venir grâce aux travaillistes, des élections anticipées deviendraient prévisibles.

D'autre part, le peuple palestinien ne s'est pas prononcé sur son destin depuis 1996. Au surplus, Bush réélu a les coudées franches. Arafat était l'alibi invoqué pour éviter toute remise en selle d'un processus de paix. Cette attitude n'a plus vraiment de sens aujourd'hui. La crainte de voir s'installer durablement le chaos dans les territoires palestiniens pourrait donc incliner au réalisme. Après quatre années d'Intifada qui ont fait plus de 3 000 morts parmi les Palestiniens et près d'un millier côté israélien, est-ce trop demander ?

Russie et Poutinistan

De son côté, l'immense Russie, désormais voisine de l'Union européenne, traverse une phase d'incertitudes qui

suscite un regain d'inquiétudes. Qu'en est-il ? Par l'histoire, sa culture est européenne mais, s'étendant sur onze fuseaux horaires, elle a plus de frontières avec la Chine (3 600 km), la Mongolie (3 460 km), le Kazakhstan (6 840 km) qu'avec n'importe quel pays d'Europe. Dans le quotidien *Komsomolskaya Pravda*, Vladislav Sowskov, le n° 2 du Kremlin, faisait récemment une déclaration qui en dit long sur l'état d'esprit de certains dirigeants russes : « Ce n'est pas par pur hasard que lors de ses dernières interventions, Vladimir Poutine a évoqué la fin des années 1930 [...]. Il est apparu une cinquième colonne. Les faux libéraux et de vrais nazis sponsorisés de l'étranger éprouvent une haine commune envers la Russie poutinienne. »

À l'actif de cette Russie-là, une reprise économique qui doit beaucoup à l'exportation du gaz et du pétrole et qui se traduit par 18 % de croissance depuis le début 2002, et une dette publique réduite des deux tiers. À son actif encore, son ralliement, fin septembre, au protocole de Kyoto portant sur la réduction des gaz à effet de serre, considéré comme un « geste de bonne volonté » à l'égard de l'Union européenne ; ensuite, une amélioration, grâce au dialogue, des relations avec l'Union, même si des contentieux demeurent ; par exemple, à propos de l'enclave russe de Kaliningrad, ou de l'absence de ratification des accords frontaliers avec les pays Baltes.

Par ailleurs, la gestion des affaires russes elles-mêmes fait souvent l'objet de critiques... Généralement, on ignore à l'ouest de l'ancien empire des tsars la nature de l'ensemble ex-soviétique et de sa complexité. Nous sommes devant une fédération de 89 « sujets », 49 « régions » (*oblasts*), une dizaine de districts autonomes, une demi-douzaine de territoires, deux villes fédérales : Moscou et Saint-Pétersbourg.

Cette entité hétérogène compose avec onze autres États de l'ancienne URSS, une « Communauté dite des États indépendants » où l'on retrouve des pays européens comme l'Ukraine, et plus encore, la Biélorussie ou la Moldavie ; caucasiens comme l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie ; asiatiques et musulmans comme le Kazakhstan, le

Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Dans la Fédération de Russie elle-même, on compte plusieurs républiques musulmanes. Aussi, « l'islam s'étend partout dans l'espace qu'elles composent, y compris dans une Russie qui compterait entre 5 000 et 6 000 mosquées contre seulement 151... en 1991, au moment de la chute de l'URSS ».

La Russie de Poutine est-elle seulement, à nos yeux, pour autant, une sorte de vaste « Poutinistan » ?

C'est vite aller en besogne que de l'affirmer, même si treize ans après la disparition de l'ancien système et cinq années de gestion poutinienne, le recours aux bonnes vieilles méthodes est toujours perceptible. Le monde occidental, à l'exception peut-être de la Pologne, pour des raisons compréhensibles, estime généralement, cependant, que la Russie est, *grosso modo*, restée fidèle aux choix pro-européens et américains qui ont été les siens, d'abord parce que nous n'avons pas les uns et les autres de solution de rechange ; ensuite parce que l'Europe a un puissant besoin des hydrocarbures russes. Le pétrole russe représenterait désormais plus de 26 % de la consommation européenne contre 18,7 % en 2001.

L'influence européenne sur la Russie poutinienne serait d'ailleurs plus forte si nous avions, là encore, une seule et même attitude... Ce n'est pas toujours le cas. Alors que, par exemple, Jacques Chirac et Gerhard Schröder étaient venus, l'été dernier, faire en Crimée des amabilités à Poutine, lui manifestant leur solidarité dans l'affaire tchéchène, celui-ci reprochait au gouvernement britannique d'héberger des représentants officiels de l'ancien président tchéchène indépendantiste, Alan Maskhadov, dont la tête est mise à prix par Moscou. De fait, Poutine ne fait aucune différence entre les radicaux et les modérés de la province rebelle, alors que la lutte armée entre militaires russes et indépendantistes dure depuis neuf ans et se double d'une guerre civile entre clans tchéchènes antirusses et prorusses.

Force est de reconnaître que le Caucase est resté une mosaïque explosive d'ethnies plus ou moins antagonistes, le démêlé tchéchène faisant à l'occasion tâche d'huile en

Ossétie du Nord, en Ingouchie et au Daghestan, tandis qu'un conflit larvé oppose les Ossètes du Sud, soutenus pas Moscou, aux forces géorgiennes discrètement appuyées par les États-Unis. « Misha » Saakachvili, le président géorgien, veut intégrer son pays dans l'OTAN et même l'Union européenne. « Volodia » Poutine l'observe en chien de faïence, alors qu'il vient de mettre fin à l'élection au suffrage universel des 89 gouverneurs des régions russes. Survenu le 13 septembre dernier, cet acte arbitraire est apparu comme une marque de désarroi... Poutine, fragilisé par les événements du Caucase, veut verrouiller les pouvoirs des entités fédérées, même si, pour ce faire, il s'assoit sur la constitution de 1993.

Maison Blanche : « Alea jacta est »

Enfin, *last but not least*, pour terminer ce survol global, avant d'atterrir dans l'eurosphère, un coup de projecteur sur les élections américaines et leurs conséquences prévisibles est indispensables.

- Alors que nos médias ont brillé par leur incapacité à présenter le moindre pronostic qui tienne la rampe, le succès de « W2 » est désormais incontesté avec trois millions et demi de voix d'avance sur son compétiteur démocrate, John Kerry, alors que la fois précédente, le même George Bush avait 500 000 voix de moins que le candidat démocrate de l'époque, Al Gore. Certes, on vote par États, mais là encore plus de la moitié des grands électeurs ont choisi Bush. De plus, la participation aux élections du 2 novembre est l'une des plus fortes de l'histoire des États-Unis (56 % du corps électoral). Enfin, les républicains ont gagné 4 sièges au Sénat, renouvelable par tiers, et conforté leur majorité à la Chambre des représentants (pour le renouvellement des 435 membres qui la composent).

- L'événement est d'une portée considérable car l'Oncle Sam (« *In God we trust* »), c'est « *the star spangled banner* », la bannière étoilée d'une sorte d'État-monde qui n'est pas comme l'Union européenne, une Union d'États se voulant, au moins en théorie juridique, toujours souverains,

mais un « super-État » auquel cinquante autres ont librement remis des prérogatives essentielles de gouvernement commun, de politique étrangère, de défense, qui s'exercent à la Maison Blanche, au Département d'État, au Pentagone. Certes, il ne me viendrait pas à l'idée de comparer le Texas (*Star state*) de W2 ; ou le Massachusetts (*Bay state*) de John Kerry ; ou la Caroline du Nord (*Old north state*) de son colistier, Edwards, à la Grande-Bretagne, à la France ou à l'Allemagne, mais nul ne peut nier que l'édifice multiculturel et cependant doté d'une forte identité propre, conçu par Washington, Jefferson, Hamilton, ne tienne toujours parfaitement la route. Les États-Unis disposent d'une suprématie militaire, stratégique et technologique ; leur économie représente le tiers de celle de la planète. L'attention avec laquelle les élections américaines ont été suivies partout dans le monde permet de mieux apprécier l'ascendant qu'ils exercent.

On a beaucoup spéculé sur le fait que Bush et Kerry incarnent deux visions différentes, voire opposées de l'Amérique. Il faut nuancer ce jugement : John Kerry critiquait surtout certaines priorités de la politique de société de Bush, mais en politique étrangère il a voté en faveur de l'intervention militaire en Irak. Sur la question palestinienne, le candidat démocrate (qui a bénéficié de la plus grande partie du vote juif) n'avait pas une vision très différente de celle de son adversaire républicain, même si son approche était plus positive vue d'Europe. De plus, sur les programmes nucléaires coréen et iranien, leur engagement était similaire. Ce que les Européens ont le plus reproché à George Bush, c'est de mettre ses partenaires et alliés devant des faits accomplis (un comportement unilatéraliste), ainsi qu'une certaine propension à considérer les États-Unis au-dessus des lois internationales. Même si cet unilatéralisme n'a pas été le fait du seul Bush. Qui a, en effet, refusé de signer le traité de Kyoto sur les gaz à effet de serre ou de ratifier la création de la Cour pénale internationale ? C'était Bill Clinton !

En outre, Bush a fait carrière au Texas. Face à l'adversité, il ne laisse pas de place au doute. « Peu de gens, dit-on,

osent lui poser des question. » Ben Laden lui a, en tout cas, rendu un fier service en venant le narguer sur la télévision d'Al-Jazirah, le 29 octobre dernier. Un peuple en guerre comme l'est le peuple américain depuis le 11 septembre 2001 est réceptif à ce qu'il considère être (à tort ou à raison) un « *strong leader* » (un homme fort). Une partie de l'électorat reprochait à Kerry (là encore, à tort ou à raison) d'être un « *flipp-flopper* » (une girouette).

● La campagne américaine a mis, par ailleurs, en lumière l'importance du fait religieux et du choix des valeurs morales pour la société d'outre-Atlantique. Bush a été plébiscité par les États de la « *Bible Belt* » (la ceinture de la Bible) où se trouvaient ses meilleurs supporters : les évangélistes ou « *born again* » (40 % de l'électorat). Déjà, Alexis de Tocqueville, en 1840, dans *La Démocratie en Amérique* avait souligné le trait à cet égard : la société américaine se distingue de la nôtre par l'importance de la référence à la religion.

Ceux qui, par ailleurs, condamnent aux États-Unis les pratiques de l'homosexualité et de l'avortement se sont reconnus en W2, alors que quelqu'un a pu qualifier d'« oxymores » les gays républicains. Même identité républicaine pour la plupart de ceux qui restent attachés aux traditions des États, y compris les armes à feu et la peine de mort. Ainsi, le soir des élections américaines, un condamné pour meurtre en 1990 a été exécuté. Les onze États qui, parallèlement aux élections pour la présidence, le Congrès, les gouverneurs, ont organisé des référendums sur le mariage homosexuel, ont tous décidé de l'interdire. Le Massachusetts – l'État dont John Kerry est précisément un sénateur – est le seul à autoriser encore ce type de « mariage » tandis que le Vermont (*green montain state*) admet les unions civiles.

« *God blessed Texas* » (Dieu bénisse le Texas)... Ce fut la devise de départ de W2. Après le traumatisme du 11 septembre 2001, il a fixé une mission aux États-Unis : « débarrasser le monde des forces du mal. » Désormais, il va encore plus loin dans la métaphore : « La mission des États-Unis, a-t-il proclamé, est l'espoir de l'humanité. Cet espoir éclaire notre chemin et la lumière brille dans les ténèbres. La

nuit ne règnera pas. » Ainsi, l'Amérique de ces premières années du nouveau siècle affirme-t-elle, sans aucun complexe, une vocation messianique.

Enfin, sans doute, une majorité d'Américains a-t-elle voulu tenir compte des promesses retenues en matière de réduction d'impôts de la part du président sortant. Malgré la récession du début de 2001, l'expédition militaire d'Afghanistan et surtout la guerre en Irak et la flambée des cours du pétrole ces derniers mois, W2 a obtenu du Congrès, au cours de son précédent mandat, 1 350 milliards de réduction d'impôts sur dix ans au printemps 2001, puis 330 milliards sur onze ans en novembre 2004. Néanmoins, et malgré une croissance honorable, le déficit budgétaire fédéral pour l'exercice fiscal 2003-2004 a atteint 413 milliards de dollars, qui s'ajoutent au précédent déficit (377 milliards). Par ailleurs, le déficit commercial 2004 devrait osciller autour de 500 milliards de dollars, s'additionnant à celui de 2003 : 496 milliards.

Comment financer ces déficits ? D'une part, par un regain de la consommation et donc de la croissance (si elles sont toujours au rendez-vous). Ensuite, en continuant à vivre à crédit sur le reste du monde (ainsi, les réserves japonaises en bons du trésor américain atteignent des sommes impressionnantes). Enfin, par le commerce extérieur, en se servant du dollar comme d'un yoyo. L'euro, par contrecoup, grimpe (il a pulvérisé son record historique de 1,2978 dollar), ce qui, si la tendance s'accuse, pénaliserait les exportations européennes.

Les Européens ont adressé à W2 leurs félicitations. Ils ne pouvaient faire moins en termes de bons usages diplomatiques. Ils appellent de leurs vœux une meilleure coopération transatlantique. On les comprend ! Tous disent souhaiter « un nouveau départ » ! Que W2 les entende... Mais à propos où en sont précisément les Européens ?

Union européenne : les vrais débats, enfin !

Leur Union est, en quelque sorte, au pied du mur. Deux grands débats de fond émergent : celui de son élargissement

progressif aux limites et hors des limites conventionnelle du Vieux Continent (avec la Turquie). Celui du processus de constitutionnalisation dans lequel elle s'est engagée.

À ces débats de fond s'ajoutent des dossiers incontournables sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir en 2005, qu'il s'agisse de l'avenir budgétaire de l'Union de 2007 à 2012, des problèmes plus ou moins liés de la fiscalisation, des délocalisations et des règles de stabilité, de la redynamisation du processus de Lisbonne à l'issue du Sommet européen prévu au printemps 2005 (l'ambition proclamée de cette « stratégie » adoptée en 2000 était de faire de l'Union européenne la région la plus compétitive du monde d'ici à 2010. Nous en sommes, en fait, aussi éloignés qu'en 2000).

Dans la même perspective, au Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles les 5 et 6 novembre dernier, les États membres de l'Union ont annoncé leur intention de renoncer au droit de veto, à partir du 1^{er} avril 2005, sur l'immigration clandestine et en matière d'asile. Un régime commun est prévu en 2010. La lutte antiterroriste devient un objectif commun majeur (renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union, intégration de données biométriques concernant les visas, les passeports, les permis de séjour, attribution à Europol d'un « rôle central » en matière de coopération policière, etc.).

Sur le plan institutionnel par ailleurs, nous assistons à la mise en place de nouvelles équipes. C'est le cas avec la désignation d'un président stable de l'Eurogroupe en la personne de Jean-Claude Juncker, premier ministre et ministre luxembourgeois des finances, unanimement apprécié. Il fera équipe avec le Français Jean-Claude Trichet qui dirige déjà la Banque centrale européenne à Francfort.

Pour sa part, le nouveau Parlement européen élu en juin a désigné le socialiste espagnol, Joseph Borrel, comme président. En vertu d'un accord avec le Parti populaire européen (centre-droit), c'est un démocrate chrétien allemand, Hans Gert Pötering, qui lui succèdera.

De son côté, le Conseil européen a proposé le 29 juin dernier le premier ministre portugais, José Manuel Barroso,

à la présidence de la Commission européenne. M. Barroso, il est vrai, n'a pas que des amis, étant réputé « atlantiste » pour avoir participé, avec Bush, Blair et Aznar, l'ancien premier ministre espagnol, à la fameuse rencontre des Açores qui donna le « feu vert » à la guerre en Irak. Celui qu'on surnomme à Lisbonne « le mérou » a présenté une première équipe le 12 août (un commissaire par État membre, cinq vice-présidents, dont le centriste français Jacques Barrot, curieusement affecté aux transports).

Mais M. Barroso n'a pas tardé à rencontrer les premières difficultés... Plusieurs des commissaires choisis par ses soins ont été contestés par le Parlement européen, lors d'auditions des commissions compétentes, pour des raisons diverses. Menacé d'être censuré par une courte majorité de gauche et de centre-gauche, il a dû finalement revoir sa copie. Dans cette affaire regrettable, le cas de M. Buttiglione, vice-président pressenti de la Commission et par ailleurs philosophe catholique italien, proche conseiller de Jean-Paul II, a particulièrement défrayé la chronique (voir, dans ce même numéro, l'article de Ferdinand Kinsky).

Menacé d'un vote défavorable, M. Barroso a dû remplacer M. Buttiglione par M. Frattini, ministre des Affaires étrangères de M. Berlusconi, chassant un autre commissaire et déplaçant le portefeuille d'un troisième. Ainsi requinquée, la nouvelle Commission devrait être investie le 18 novembre par le Parlement européen. On lui souhaite bon vent !

Mais revenons aux débats de fond...

■ **Le premier concerne la Turquie :** la Commission européenne sortante, présidée par Romano Prodi, a en effet invité, le 6 octobre dernier, l'Union à ouvrir des négociations avec le gouvernement d'Ankara, estimant que l'héritière de l'Empire ottoman revu et corrigé par Kemal Attaturk, remplissait désormais les « critères » nécessaires dits de « Copenhague ». Dans l'ambiance feutrée actuelle de consensus mou au niveau gouvernemental, un refus de négocier paraît peu probable.

Le problème posé par l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne a soulevé, cependant, des réactions

émotionnelles compréhensibles, en particulier au moment où la Commission européenne confirmait le 1^{er} janvier 2007 comme date probable d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, les négociations devant se terminer fin 2004. De plus, les pourparlers d'adhésion avec la Croatie commenceront en 2005, dans la perspective de son intégration dans l'Union en 2009. D'autres suivront, notamment dans les Balkans.

Chacun, certes, est libre de son appréciation sur la perspective d'une adhésion pleine et entière de la Turquie (même à l'horizon 2015). Certains font valoir qu'elle coûtera cher (entre 22 et 33,5 milliards d'euros selon Bruxelles). D'autres soulignent des aspects politiques bien réels : l'absence de *mea culpa* pour le génocide arménien, l'absence de règlement des questions kurde et chypriote (pour le moment, en effet, Ankara ne reconnaît pas la République de Chypre, pourtant membre de l'Union européenne) ; d'autres, enfin, font observer que ce grand pays musulman prolifique comptera 88 millions d'habitants en 2025 mais que son produit brut par tête est aujourd'hui quatre fois moindre que celui de l'Union européenne, même si l'avancée de l'économie turque depuis 2002 est particulièrement vigoureuse.

De plus, le parrainage américain de la candidature turque fait un peu trop apparaître que celle-ci est considérée comme un pion dans la stratégie moyen-orientale de Washington, même si le gouvernement d'Ankara est resté sur la réserve dans l'affaire irakienne.

Bref, la question turque est lourde de conséquences pour l'avenir de l'Union européenne après avoir été traitée un peu trop par-dessus la jambe par des gouvernements qui ont pris à Helsinki, en 1999, la décision d'acquiescer à la candidature d'Ankara après un rapide tour de table de quelques minutes en fin de réunion d'un Conseil européen.

- La Turquie – est-il banal de le rappeler ? – n'est pas vraiment une nation européenne même si on ne saurait la confondre avec les autres pays d'Orient. Elle ne l'est pas vraiment parce que son territoire se trouve à plus de 95 % en Asie mineure, où ses frontières sont celles de la Syrie, de

l'Irak, de l'Iran, des pays du Caucase, même si Istanbul, ville géante de plus de dix millions d'habitants, est à cheval sur l'Europe et l'Asie. De plus, elle n'a pas le même héritage culturel si, comme c'est notre cas, on accepte de se reconnaître dans un patrimoine commun légué par l'Antiquité grecque, le droit romain, le judéo-christianisme, la civilisation des Lumières. Elle devrait donc, selon nous, faire partie du système européen au sens large et selon des critères différenciés par rapport aux pays de « l'Europe européenne » *stricto sensu*.

● En tout cas, et encore une fois quoi qu'on puisse penser des perspectives ouvertes par l'adhésion turque, nous sommes devant un débat de fond qui doit être sanctionné par le peuple. Certes, on a promis à l'Élysée que ce serait chose faite dans « dix à quinze ans », quand précisément les négociations seront bouclées ou sur le point de l'être... Permettez-moi de dire que le premier ministre turc, M. Erdogan, n'a pas tort de s'irriter quand il doit subir le double langage des princes qui nous gouvernent. Dans une affaire aussi sensible, il est permis de penser que l'art de l'esquive a des limites et que le temps n'arrangera pas nécessairement les choses.

■ **Le deuxième et dernier débat de fond est celui de la « constitution ».** Le 29 octobre dernier à Rome, les vingt-cinq États actuels de l'Union ont solennellement signé le traité établissant une première « constitution » pour l'Europe. S'il est ratifié par tous les pays concernés, ce « traité » devrait entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006. La cérémonie de la signature s'est déroulée dans la salle des Horaces et des Curiaces du Campidoglio où furent signés, le 25 mars 1957, les traités de Rome.

Les pays candidats – notez-le – étaient présents et les représentants de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Turquie ont signé, eux aussi, l'Acte final.

● Le texte proprement dit du traité comporte 448 articles. Par ailleurs, avec les 36 protocoles (intégrés au traité) et les déclarations additives, les deux volumes publiés par le Conseil des ministres sont impressionnants. Même si les

« déclarations » n'ont pas à être ratifiées, nous sommes devant un monument pour l'électeur lambda.

On s'attendait, quand la Convention a commencé ses travaux, à un texte clair et concis, à la portée de tous les citoyens. Au lieu de « faire simple », on a choisi d'enfourner dans le même traité la définition des objectifs de l'Union, la Charte des droits fondamentaux, les politiques communes et le fonctionnement de l'Union qui composent la troisième partie, les dispositions qui précisent la continuité juridique, le champ d'application territorial, la procédure de révision en quatrième partie, etc.

J'ai déjà eu l'occasion de la dire : la plus minutieuse des constitutions fédérales, celle de la Suisse, comprend 198 articles ; celle du Canada, 147 ; celle des États-Unis, 7 et 27 amendements constitutionnels.

- Deuxième caractéristique essentielle du projet – et ceci est positif : il tend à établir un ordre constitutionnel européen et plus seulement institutionnel. Malheureusement, et contrairement à ce qu'on entend souvent dire, ce projet n'étend pas substantiellement la règle de la majorité qualifiée qui, seule, permet de gouverner efficacement un ensemble plurinational, mais maintient l'unanimité dans des domaines essentiels : politique étrangère, défense, fiscalité. De plus, tout amendement à cette loi fondamentale suppose l'unanimité, même dans le cas de la troisième partie relative aux politiques communes par définition adaptables aux réalités changeantes.

- Si le document proposé à ratification « organise » et « ordonne » selon un plan d'ensemble les dispositions dispersées dans l'empilement des traités successifs de Rome, de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice ainsi que dans l'Acte unique, il ne répond que partiellement à nos attentes dans les domaines-clés.

C'est particulièrement le cas pour la politique étrangère, alors que l'Europe doit assurer sans cesse comme telle des responsabilités croissantes dans un monde dangereux et changeant. Certes, nous aurons désormais *un* ministre des Affaires étrangères, mais ce super-ministre devra compter avec vingt-cinq ministres nationaux des Affaires étrangères

et demain une trentaine. De plus, ce M. Solana *bis* continuera à dépendre d'un Conseil lié par la règle de l'unanimité, malgré sa double casquette de mandataire de la Commission et du Conseil.

- En matière de défense, chaque État conservera ses attributs régaliens puisque, là encore, même si le traité énumère les objectifs (prévention des conflits, missions humanitaires, gestion des crises, etc.), le Conseil statuera à l'unanimité.

- Le traité prévoit, certes, des « coopérations structurées » entre membres voulant initier entre eux telle ou telle avancée en matière de défense, mais les décisions d'instituer ces coopérations seront prises, elles aussi, à l'unanimité. Ce qui n'est pas dit explicitement pour les autres sphères de l'intégration où pourront être instituées cette fois des « coopérations renforcées ».

- Par ailleurs, si l'Union garde « la compétence de la compétence » en matière monétaire dans les pays de la zone euro, les politiques économiques, pour l'essentiel, demeurent l'apanage des États coopérants, qu'il s'agisse des fonds structurels et de cohésion, de la politique de l'environnement, de la politique sociale, de la lutte contre la fraude fiscale, etc.

Bref, l'Union elle-même n'est censée déterminer que les « GOPE » (Grandes orientations de politique économique) et définir les lignes directrices d'une coordination. Comme l'a reconnu Jacques Delors : « Le déséquilibre entre les aspects économiques et les aspects monétaires demeurent entiers. »

- Les remarques qui précèdent devaient être faites pour éviter, comme le disent trop souvent les thuriféraires du traité constitutionnel, de lui attribuer des capacités roboratives dont il est dépourvu, préparant ainsi les désillusions de demain.

Néanmoins, le document proposé contient des avancées par rapport au traité de Nice. Entre autres :

- la personnalité juridique de l'Union, qui lui donne la capacité de conclure des accords internationaux ;
- la Charte des droits fondamentaux, qui confèrera à celle-ci, dans certaines limites, une valeur juridique

contraignante susceptible de recours juridictionnels garantissant les droits des citoyens lorsque les États mettent en œuvre le droit de l'Union ;

- l'institution d'une présidence stable pendant deux années et demi, renouvelable une fois, au lieu des présidences semestrielles, par rotation, des divers États membres, comme c'est le cas aujourd'hui encore ;
- la fusion des traités préexistants, à l'exception de celui d'Euratom ;
- l'amélioration incontestable des dispositions relatives à la réalisation de l'espace commun de liberté, sécurité, justice, par l'extension de la méthode communautaire.

Ainsi, le champ de la majorité qualifiée s'élargira une vingtaine de fois dans l'ensemble du traité qui, d'autre part, permettra de légiférer en matière de services d'intérêt général et autorisera quelques progrès en matière de démocratisation, par exemple en associant mieux les parlements nationaux au processus d'intégration. Par exemple encore, en reconnaissant le rôle et le développement de « la démocratie participative » (initiatives citoyennes pouvant aboutir à des actes juridiques de l'Union, c'est-à-dire des lois d'initiative citoyenne). Cette démocratie participative complètera celle, plus traditionnelle mais au demeurant toujours fondamentale, de la « démocratie représentative » telle qu'elle s'exerce dans nos pays, notamment grâce aux parlements.

Enfin, on peut concéder, comme le faisait récemment remarquer Romano Prodi, que dans certaines circonstances, « le mieux est l'ennemi du bien ». Rejeter le traité constitutionnel, comme certains le suggèrent, parce qu'il est lacunaire et à certains égards ambigu, serait ressenti dans l'opinion publique comme un échec du projet européen lui-même.

Si un tel échec devait être l'œuvre de tel ou tel pays d'Europe centrale ayant fraîchement retrouvé les attributs de la souveraineté ou être imputé à une Grande-Bretagne presque toujours en arrière de la main, ou encore à tel ou tel

pays de la périphérie, comme l'Irlande, le fait de nous ramener à la case départ (c'est-à-dire à la médiocre architecture du traité de Nice) serait également ressenti comme un événement déplorable ; mais rien alors n'empêcherait plus les « fondateurs », s'ils le souhaitent et en ont la volonté politique, de revenir à l'esprit du discours de Joschka Fischer à l'Université Humboldt de Berlin, le 12 mai 2000, et de donner corps à de véritables « États-Unis d'Europe » au sein de l'Union européenne.

Toute autre serait la situation en cas d'échec, par exemple, en France, pays fondateur avec Monnet et Schuman, dont au surplus un ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a animé le processus d'ambition constitutionnelle auquel nous avons finalement abouti. Un rejet français aurait des conséquences négatives, psychologiques et politiques, difficilement réparables pour l'avenir de l'entreprise européenne elle-même. C'est pourquoi, il nous semble qu'un « oui » lucide et mesuré nous paraît s'imposer, même dans une perspective critique, à divers égards.

Pour conclure, je pense plus que jamais comme le grand Érasme de Rotterdam que l'idée européenne, si elle est une folie, est « une folie visionnaire et clairvoyante ». Grâce à elle, en tout cas, nous fêterons en 2005, dans une grande partie du continent, soixante années de paix. Quand on voit les tourments qui agitent le monde autour de nous, on comprend mieux ce que cela signifie !

Jean-Pierre Gouzy.